

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°24 - publié le 04 janvier 2023

















Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°9

RECEPTION

AR 2223- 02 US LA VEORE MONTOISON interjetant appel de la décision de la Commission de Contrôle de <u>l'Encadrement des Equipes</u> sanctionnant son équipe première séniors d'un retrait de trois points au classement du championnat D1 pour n'avoir pas satisfait à l'obligation de déclaration d'un éducateur diplômé qui lui incombait à l'ouverture de la présente saison.



ommission des Championnats et Coupes Senior Délégations



PROCÈS-VERBAL N°11

REUNION du 22 décembre 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents: FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS :

<u>RAPPEL</u>: Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI:

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres! L'envoie des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- → Tout manguement fera l'objet d'une amende
- → Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

RAPPEL AUX CLUBS

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00

<u>Horaire Légal</u>: C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

<u>Horaire Autorisé</u>: C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

<u>Horaire négocié</u>: C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

<u>Période Orange</u>: De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

<u>Période Rouge</u>: A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

<u>En dehors des horaires officiels ou autorisés</u>, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra enfaire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

COUPES RENÉ GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage a été fait, il est désormais en ligne, disponible sur le site du District Drôme Ardèche. Le prochain tour (cadrage) de la coupe <u>Xavier BOUVIER</u> se déroulera le **12 Février 2023**. Concernant le prochain tour de la coupe <u>René GIRAUD</u>, il aura lieu le **29 Janvier 2023**.

REFERENT D1 ET D2

Responsable: Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable: BRUYAT Pascal

REFERENT D4 ET D5

Responsable: Bernard DELORME

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.

A cause des nombreux arrêtés municipaux du week-end du 04 décembre des modifications ont dû être apportées principalement en D5.

<u>Pour les poules C G I M :</u> La journée du 18 décembre est reportée au 15 janvier 2023. Les matchs du 04/12 ont été reportés au 11/12 si cela était possible sinon ils ont été reportés au 18/12. En effet pour la dernière journée de championnat de la phase 1 <u>tous les matchs</u> de la poule doivent impérativement se jouer le même jour.

Pour le reste des poules : Les matchs ont été reportés au 11/12/2022.

Merci de vérifier rapidement les horaires de vos matchs et de prendre contact avec le club adverse si vous souhaitez faire des modifications.

FMI ET DELEGUES

Responsable:

Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI:

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoie des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- → Tout manguement fera l'objet d'une amende
- → Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail <u>competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr</u> avec la boite officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

VETERANS

Responsable:

FOUYAT Camille

Les inscriptions pour la **deuxième phase sont ouvertes!** En cas de questions vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Les inscriptions ainsi que la validation d'engagement seront clôturées le 09 janvier 2023

Pour la seconde phase nous vous demanderons d'être particulièrement attentifs à ces points :

- · L'utilisation de la FMI est obligatoire
- La validation de la tablette devra être faite avant le lundi

12h. En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.

- Les clubs qui ne jouent pas leur rencontre pour un motif non-recevable verront <u>leur match perdu</u>. Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.
- Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Nous remercions tous les clubs qui ont joué le jeu pour cette première phase en envoyant la FMI dans les temps, en prévenant quand un match doit être reporté, en envoyant les arrêtés municipaux.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

Le tirage de la coupe **Paul Gateaud** a été effectuée : la Coupe se déroulera en match aller/retour. Point de règlement : en cas d'égalité à l'issue des deux rencontres une séance de tir aux buts départagera les équipes. Les matchs retours apparaîtront au fur et à mesure de la compétition.

La première journée de coupe aura lieu le 10 février 2023. Les matchs sont consultables sur le site du district. Merci de bien contrôler les heures et jours suivant les disponibilités de vos installations.





Commission des Compétitions Jeunes



PROCÈS-VERBAL N° 21 Réunion électronique du 03/01/2023

Présents: LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances:

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission. Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal: C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé: C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié: C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte: Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange: De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge: A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

U7 - U9

Responsable: Martine MOMBARD, Mob: 06 14 79 84 22. Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00, U9 : Samedi 13h30.

U8/U9

Date prochains plateaux U9: samedi 28 janvier à 13h30.

U6/U7

Date prochains plateaux U7: samedi 28 janvier à 10h00.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PHASE PRINTEMPS:

Les clubs ont exprimé leurs souhaits pour la préparation de la phase printemps.

Les calendriers parus seront <u>définitifs</u> et permettront aux clubs de préparer leurs plannings pour cette deuxième partie de saison. Seuls les ajouts d'équipes susceptibles de combler les exempts pourront être étudiés.

<u>Désidérata reçus</u>: ACE FC, FC ANNONAY, ATHLETIC FOOT CEVENNES, US BAS VIVARAIS, ES BOULIEU les ANNONAY, CO CHATEAUNEUF DU RHONE, FC CHATELET, FC CHEYLARD, AS CORNAS, ENT CREST AOUSTE, FC DIOIS, US DROME PROVENCE, FC EYRIEUX EMBROYE, FC FELINES ST CYR, FC GOUBETOIS, FC HAUTERIVES GREAND SERRE, FC HERMITAGE, ES MALISSARD, RC MAUVES, FA MELAS LE TEIL, FC MONTELIMAR, ES NORD DROME, ASF PIERRELATTE, US PONT LA ROCHE, US PORTES HAUTES CEVENNES, OL SALAISE RHODIA, AS SUD ARDECHE, RC TOURNON TAIN, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

Date prochains plateaux: Samedi 28 Janvier 2023 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Coupe PITCH U13:

Les plateaux non joués le samedi 17 Décembre 2022 sont reprogrammés le Samedi 28 Janvier 2023. En conséquence le Tour 4 est repoussé du 28/01/2023 au samedi 18 Février 2023.

Coupe Charles ANDRE:

Les plateaux non joués le samedi 17 Décembre 2022 sont reprogrammés le Samedi 28 Janvier 2023. En conséquence le Tour 3 est repoussé du 28/01/2023 au samedi 18 Février 2023.

U15

Responsable: Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique: Dimanche 10h00.

Les rencontres en retard non encore jouées sont recalées dans l'outil de gestion des compétitions. Les clubs sont priés de consulter leurs calendriers respectifs.

U15 Brassage:

Les dernières rencontres du niveau U15 Brassage sont recalées au Dimanche 08 Janvier 2023, sans report possible.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1^{ère} phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.

Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, de reculer la dernière journée de Brassage au 07 janvier 2023.

Rencontres reportées :

- En 18D1 :

U. MONTELIMAR S / MOURS ST EUSEBE 1 au 07/01/2023.

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

U. MONTELIMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023.

FC PORTOIS 1 / CHAVANAY AS 1 au 18/02/2023.

VALLIS AUREA FOOT 1 / AS SUD ARDECHE 1 au 18/02/2023.

- En U18D2:

FC LARNAGE SERVES 1 / GF HERMITAGE TOURNON 2 au 07/01/2023.

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023.

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023.

AS CORNAS 1 / DAVEZIEUX US 2 au 14/01/2023.

Am S DONATIENNE 1 / GF HERMIT TOURNON 1 au 14/01/2023.

MOURS ST EUSEBE US 2 / AS SUD ARDECHE 2 au 04/02/2023.

U. MONTELIMAR S 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 04/02/2023. FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / AM.S DONATIENNE 1 au 04/02/2023. RHONE CRUSSOL 07 2 / RUOMS OL 1 au 04/02/2023.

- En U18 Brassage : Les rencontres devront être jouées et ne pourront pas être reportées. BOURG ST ANDEOL SC 1 / AS BERG HELVIE 1 au 04/01/023.
- En Coupe U18

Cadrage:

US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 14/01/2023.

CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC 1 au 14/01/2023.

FC CHATEAUNEUF -HERMITAGE / FC EYRIEUX EMBROYE 1 au 14/01/2023.

4ème tour / 16ème de finale du 21 janvier 2023

La rencontre FOOT MONT PILAT 1 / ENT NORD DROME ou US VAL D'AY 1 sera inversée en cas de qualification du club de l'ENT NORD DROME.

La rencontre ASF PIERRELATTE 1 / ENT. S CHOMERACOISE ou CENTRE ARDECHE OL 1 sera inversée en cas de qualification de ENT. S CHOMERACOISE 1.

<u>Forfait en U18 Brassage</u>
Av.S ROIFFIEUX forfait Journée 03
CENTRE ARDECHE OL 2 forfait Journée 06.

TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.





Commission Féminine



PROCÈS-VERBAL N° 10 du 3 janvier 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel

PEYROUZE.

L'ensemble des membres de la commission vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 pleine de moments conviviaux à partager ainsi qu'une santé de fer pour vous tous et vos proches.

CHAMPIONNAT SENIORS Fà 11

<u>Responsable</u>

Nathalie PELIN - Port 06.19.22.57.89

Mail: competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. <u>Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou</u> fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué) Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - Port 06.19.22.57.89

Mail: competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. <u>Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.</u>

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h ou le samedi soir à 20h (si éclairage homologué) Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la <u>personne de permanence</u> et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

CHAMPIONNAT U11 F

<u>Responsable</u>

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2012), les U10 (nées en 2013), les U9 (nées en 2014)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les équipes U11F seront intégrées au championnat U11G dans la catégorie Bourgeons. Nous espérons pouvoir faire une poule exclusivement féminine en 2éme phase.

Horaires officiels de rencontres : le samedi matin à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi matin de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2010), les U12 (nées en 2011), les U11 (nées en 2012)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 2 poules géographiques en phase 1 et 2 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2008), U14 (nées en 2009), U13 (nées en 2010) et U12 (nées en 2011).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases avec 3 poules géographiques en phase 1 et 3 poules de niveau en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2005), U17 (nées en 2006), U16 (nées en 2007) et les U15 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

Les calendriers ont été établis et mis en ligne sur le site du district et donc championnat en 2 phases et la possibilité d'inscrire des équipes supplémentaires en phase 2.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h00

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 14h00 à 16h00

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

L'ensemble des clubs évoluant dans les championnats séniors à 11 sont automatiquement inscrits dans les coupes départementales et doivent aller confirmer leur participation ou non. Les clubs évoluant en foot à 8 doivent aller s'inscrire avant le 10 janvier et devront pratiquer à 11 pour cette compétition. Si vous rencontrez des difficultés, merci d'adresser un mail à la commission.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI. Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail à la commission féminine avant le lundi midi.